



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

---

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-084 / 9-1

---

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET :** COMMERCE / Action Cœur de ville : Mise en place d'une convention entre Action Logement, la Ville de Voiron et le Pays Voironnais concernant le volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

---

Rapporteur : Julien Polat

**EXPOSE :** Dans le cadre du programme Action Cœur de ville, la Ville de Voiron porte un projet de transformation élaboré en lien avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et en renforcer sa centralité et son attractivité.

Au sein de ce programme national, Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, s'est engagé à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes pour appuyer les collectivités locales dans leur projet. L'objet de la convention entre la Ville de Voiron, le Pays Voironnais et Action Logement est de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée.

Pour le volet habitat, la Ville et le Pays Voironnais s'engagent à identifier les immeubles susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement. De son côté, Action Logement s'engage à analyser ces opérations en priorité, à bonifier les aides et à instruire les demandes de financements portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Urbanisme du 27 juin 2019,  
Vu l'avis de la commission Finances et Administration Générale du 1er juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place et le contenu de la convention immobilière tripartite entre la Ville de Voiron, le Pays Voironnais et Action Logement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

  
Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT